

DOSSIER D'INSCRIPTION

AU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – Avril 2026

À retourner jusqu'au 27 mars 2026

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : email :

REPRÉSENTANT LÉgal 1 :

REPRÉSENTANT LÉgal 2 :

Nom - Prénom :

Nom - Prénom :

Adresse :

Adresse :

.....

.....

Pièces à joindre à votre inscription :

- La charte d'engagement ci-jointe complétée et signée,
- L'autorisation parentale ci-jointe complétée et signée,
- L'autorisation de droit à l'image ci-jointe complétée et signée,
- Le créneau horaire sur la fiche de l'atelier choisi, coché,
- Votre carte d'identité ou, si vous n'en avez pas, le livret de famille de vos parents,
- Votre carte de sécurité sociale,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom.

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

PONCTUALITÉ :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer,
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris le temps de pause,
- Je préviens la mairie en cas d'absence.

PÉRIODICITÉ DE L'ACTIVITÉ :

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de travail de 3h00 comprenant un temps de pause.

RÉALISATION DES CHANTIERS :

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Je devrai me présenter sans aucun objet de valeur (bijoux etc.).
- Étant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, les téléphones portables sont interdits (sauf cas d'urgence).
- La consommation d'alcool et de stupéfiants est interdite.

QUALITÉ DES TÂCHES EFFECTUÉES ET COMPORTEMENT PENDANT LES CHANTIERS :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés,
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants,
- Je reste poli(e) avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille, mais également avec les autres participants aux chantiers,
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquels j'interviens,
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

**SANCTIONS APPLIQUÉES ENTRAÎNÉES PAR LE NON-RESPECT DES POINTS ÉNONCÉS
CI-DESSUS:**

- Une convocation en mairie pour un entretien avec les élus.
- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche ».
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

INDEMNISATION DU CHANTIER :

- Toute réalisation satisfaisante d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15€ par chantier (durée : 3h00).
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait àLe.....

Signature du participant,
précédé de la mention « Lu et approuvé »

Signature de la DGS ou
du responsable du service

Signature du représentant
de l'autorité territoriale

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur, ,.....

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance du contrat auquel mon s'engage ainsi que des points suivants :

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas, l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoire solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom, Prénom :.....

Domicilié :

À participer à l'opération « Argent de poche ».

Atteste que mon enfant est couvert par une assurance de responsabilité civile :

Nom.....Numéro.....

Fait à

Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Représentant légal 1

Représentant légal 2

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e), Mme, M.....

.....

Responsable légal de

Accepte que des photos de mon enfant et/ou un reportage sur les missions « Argent de Poche » soient susceptibles d'être diffusés, sur les supports suivants :

- ☐ Site internet,
- ☐ Bulletins Municipaux,
- ☐ Publications internes,
- ☐ Facebook de la commune,
- ☐ City'All,
- ☐ Presse.

Fait à

Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Représentant légal 1

Représentant légal 2

:

Vos données sont collectées dans le cadre de l'illustration des actions de communication, par le Service communication de la commune de Celles-sur-Belle pour parution et publication sur divers médias, bulletin municipal, Cette autorisation est valable pour une durée d'un an. Vous pouvez vous désinscrire en nous contactant : mairie-cellessurbelle@wanadoo.fr. La base légale est le consentement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement européen RGPD 2016/679, Vous pouvez exercer vos droits sur les données vous concernant auprès du délégué à la protection des données accueil@villecellessurbelle.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr

LES ATELIERS PROPOSÉS

SERVICES TECHNIQUES / ESPACES VERTS

Du 7 au 10 avril 2026					
MATIN	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
8h00 – 11h30					
APRES-MIDI	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
13h30 – 17h00					
Du 13 au 17 avril 2026					
MATIN	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 – 11h30					
APRES-MIDI	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h30 – 17h00					

MISSIONS :

- ✓ Entretien des espaces verts de la commune.

SERVICE SALLES MUNICIPALES - EVENEMENTIEL

Du 8 au 10 avril 2026			
MATIN	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h00 – 12h30			
APRES-MIDI	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h30 – 17h00			

MISSIONS :

- ✓ Maintenance (dépoussiérage, resserrage) de matériel scénique, son et vidéo,
- ✓ Rangement de ce matériel,
- ✓ Préparation d'événement éventuel.